Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
067-200094332-20210531-0000001652-DE
Acte Certifié exécutoire
Envoi Préfecture : 01/06/2021
Retour Préfecture : 01/06/2021
Date de publication : 07/06/2021

ALSACE
Collectivité européenne

Extrait des délibérations

du Conseil départemental

N° CD-2021-5-8-10
Séance du lundi 31 mai 2021

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :
ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne , CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, ESCHLIMANN Michèle, FERRARI Pascal, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MAURER Jean-Philippe, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION :
BERTRAND Rémi donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle
FISCHER Bernard donne procuration KALTENBACH-ERNST Nathalie
GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel
HAGENBACH Vincent donne procuration à WITH Rémy
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre
HEMEDINGER Yves donne procuration à LUTENBACHER Annick
JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy
JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à GROFF Bernadette
THOMAS Nicole donne procuration à HOMMEL Denis

Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU l'ordonnance n° 2020-1305 du 28 octobre 2020 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-2-8-7 du 15 janvier 2021 relative aux orientations budgétaires 2021 de la CeA,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-1-1-10 du 2 janvier 2021 relative à diverses dispositions financières,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la 8ème Commission en charge de l'efficacité financière et de la performance administrative en date du 17 mai 2021,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +152 319 658,70 €, portant ainsi le volume budgétaire global du budget principal à 2 176 955 735,28 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +1 096 268,69 € pour le Parc d'Erstein, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc d'Erstein à 5 623 531,69 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +1 287 499,10 € pour le Foyer de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Foyer de l'enfance à 16 021 249,10 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +385 852,54 € pour le Laboratoire vétérinaire d'Alsace, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Laboratoire vétérinaire d'Alsace à 2 840 082,54 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +35 294,51 € pour le Vaisseau, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Vaisseau à 668 694,51 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +1 985 371,35 € pour le Parc des véhicules, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire du Parc des véhicules à 15 328 176,35 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +1 316 939,11 € pour la Cité de l'enfance, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Cité de l'enfance à 5 327 006,53 €,

- Arrête le volume budgétaire de la DM1 à +192 967,05 € pour la Régie de production d'électricité, budget annexe au budget principal, portant ainsi le volume budgétaire de la Régie de production d'électricité à 838 967,05 €,

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 067-200094332-20210531-0000001652-DE - *Envoi Préfecture le* 01/06/2021 - *Retour Préfecture le* 01/06/2021 - *Publication le* 07/06/2021

- Approuve la réinscription à concurrence de 112 222,00 € des restes à réaliser de fonctionnement 2020 (annexe 1),

- Décide d'admettre en non-valeur sur le budget principal des créances irrécouvrables pour un montant total de 554 055,03 €, dont 416 629,83 € pour les créances éteintes, conformément à l'annexe 2 de la présente délibération,

- Autorise la reprise partielle de la provision pour indus RSA à hauteur de 350 141,10 €,

- Inscrit une provision complémentaire pour indus RSA d'un montant de 2 580 601,97 €, portant ainsi le montant total de la provision à 3 844 787,83 €.

- Décide de constituer une provision pour risques de 5 246 429,95 €, suite à l'arrêt 19/000286 du 30 avril 2019 de la Cour d'Appel de Colmar relatif aux filières bangladaises,

- Décide de constituer une provision pour risques de 180 000 € pour le coût des franchises que la CeA pourrait être amenée à supporter dans le cadre du nouveau marché d'assurance responsabilité civile pour les jeunes majeurs,

- Décide de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2021 à hauteur de 14 598 924,14 € et le prix de journée 2021 à hauteur de 176,98 €,

- Décide, sur le budget annexe du Foyer de l'enfance, une reprise de la provision pour risques à hauteur de 17 000 € suite à l'indemnisation des heures supplémentaires et des congés payés non pris en raison de la crise sanitaire,

- Modifie la délibération n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 en ajoutant le quinzième alinéa suivant : « (Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace) - autorise le Président de la CeA à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section (hors dépenses de personnel) inscrites au budget primitif 2021, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT.»

- Autorise l'émission d'un titre de recette relatif à la subvention de 5 000 € (référence FAA00063) attribuée à l'Association Basket Club de Berrwiller-Staffelfelden par décision n° PCD 2020 27 du 8 juillet 2020 de la Présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin suite à l'accord de reversement émis par l'Association,

- Attribue une subvention de 5 000 € à l'Association Sportive Berrwiller-Hartmannswiller dans le cadre du Fonds d'Urgence Solidarités Associations Alsaciennes et d'autoriser son versement,

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 067-200094332-20210531-0000001652-DE - *Envoi Préfecture le* 01/06/2021 - *Retour Préfecture le* 01/06/2021 - *Publication le* 07/06/2021

- Modifie le douzième alinéa de la délibération n° CD-2021-3-8-5 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 comme suit : « (Le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace) - décide d'attribuer aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) un produit complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au CAUE fixée à 0,095 % en vertu des délibérations n° CD/2020/039 du 15 octobre 2020 (Bas-Rhin) et n° CD-2020-6-1-2 du 23 octobre 2020 (Haut-Rhin), produit complémentaire garantissant aux CAUE une ressource totale de 1 440 000 € en 2021, dont 1 100 000 € pour le CAUE du Bas-Rhin et 340 000 € pour le CAUE du Haut-Rhin. ».

Le Président

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

Acte Certifié Exécutoire –Télétransmission 067-200094332-20210531-0000001652-DE - *Envoi Préfecture le* 01/06/2021 - *Retour Préfecture le* 01/06/2021 - *Publication le* 07/06/2021